

## Randonnée du cœur Manuvie de Cœur + AVC Concours de questions et réponses

1. Le présent règlement du concours (ci-après, le « **règlement** ») régit le concours de questions et réponses de la Randonnée du cœur Manuvie de Cœur + AVC (ci-après, le « **concours** »), commandité par la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada (ci-après, le « **commanditaire** »), à l'intention des participants de la Randonnée du cœur (ci-après, l'« **événement** »).
2. Le concours commence à minuit (HE), le mardi 19 avril 2022 et se termine à 14 h (HE), le mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 (ci-après, la « **période du concours** »). Les participants qui répondent aux exigences d'admission seront automatiquement inscrits au concours pendant la période du concours.
3. Le concours est ouvert à tous les résidents légaux du Canada, à l'exception des personnes suivantes : i) les employés, les dirigeants, les administrateurs ou les membres du commanditaire; ii) les employés, les dirigeants ou les administrateurs du fournisseur des prix ou des agences de publicité ou de promotion; iii) les membres de la famille immédiate des personnes mentionnées aux alinéas i) et ii) ci-dessus; ainsi que iv) les personnes résidant avec les personnes mentionnées aux alinéas i), ii) et iii) ci-dessus ou domiciliées chez celles-ci (collectivement ci-après, les « **personnes affiliées au commanditaire** »).
4. **AUCUN ACHAT N'EST REQUIS.** Pour participer au concours, les participants doivent s'inscrire en tant que participants sur le site [www.randonneeducoeur.ca](http://www.randonneeducoeur.ca) pendant la période du concours. Chaque participant inscrit pendant la période du concours et ayant soumis une question avant une séance de questions et réponses hebdomadaire ou qui a soumis une question pendant une séance hebdomadaire de question et réponse, au plus tard à 14 h (HE) le 1<sup>er</sup> juin 2022 recevra un (1) bulletin de participation pour avoir soumis une question à l'avance et un (1) bulletin pour avoir soumis une question pendant la séance de questions et réponses dans le cadre du tirage hebdomadaire des prix associés. Veuillez consulter le tableau ci-dessous. Tous les bulletins de participation doivent être reçus par le commanditaire pendant la période du concours pour être admissibles au tirage.

Semaine	Prix	Valeur estimée du prix
1	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une conférence <i>Power Up : Resilience Through the Waves</i>, et deux livres <i>Strong Beauty</i></li> </ul>	600 \$ (séance et livres)
2	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 livres de cuisine <i>Nourish</i></li> </ul>	29,95 \$ chacun
3	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un ensemble de démarrage LIVE WELL Movement</li> </ul>	600 \$
4	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une adhésion illimitée à la demande à LIVE WELL pour six mois</li> </ul>	300 \$
5	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une (1) séance d'encadrement virtuelle en</li> </ul>	150 \$

	matière de santé d'une heure de LIVE WELL	
--	--	--

5. Pour être admissible à participer au concours, rendez-vous sur le site [www.randonneeducoeur.ca](http://www.randonneeducoeur.ca) et cliquez sur « S'inscrire » pour vous inscrire en tant que participant à la Randonnée du cœur. Si vous n'avez pas atteint l'âge de la majorité dans votre province, demandez à un parent ou à un tuteur légal de remplir tous les renseignements requis. Avant de soumettre votre bulletin de participation, votre parent ou tuteur légal doit confirmer qu'il consent à votre participation à l'événement et au concours, et qu'il a lu et compris le présent règlement. Si votre parent ou tuteur légal ne donne pas son accord, vous serez disqualifié. Veuillez noter que le commanditaire peut envoyer un courriel à votre parent ou à votre tuteur légal pour confirmer son consentement à votre participation au concours et à la collecte de renseignements personnels conformément au présent règlement, aux fins de l'administration du concours.
6. Comment participer : les participants admissibles peuvent participer au concours de questions et réponses en soumettant une question par l'entremise du tableau de messages communautaires qui se trouve dans l'application Randonnée du cœur avant la séance de questions et réponses en direct ou en soumettant une question par clavardage pendant la séance de questions et réponses sur Zoom. Pour participer aux tirages des cinq semaines, le participant devra soumettre une question au tableau de messages communautaires de chaque séance de questions et réponses ou soumettre une question pendant chaque séance de questions et réponses en direct au cours des cinq semaines. En tant que participant, votre participation doit satisfaire à toutes les exigences du concours, telles qu'elles sont précisées dans le règlement officiel, afin d'être admissible à gagner un prix. Les inscriptions incomplètes ou celles qui ne respectent pas le Règlement officiel ou les spécifications seront rejetées à la seule discrétion du commanditaire.
7. Le commanditaire, ses associés, le fournisseur des prix ainsi que leurs agences de publicité et de promotion (ci-après, les « **renonciataires** ») se dégagent de toute responsabilité pour toute blessure ou tout décès associé de quelque manière que ce soit à l'événement, au concours, ainsi qu'à l'acceptation des prix. Les renonciataires ne peuvent pas être tenus responsables de la perte, du vol ou de la mauvaise utilisation des prix.
8. Chaque participant convient d'indemniser et d'exonérer de toute responsabilité le commanditaire, ses associés, dirigeants, membres, employés, administrateurs, titulaires de licence, concédants de licence et mandataires ainsi que leurs agences de publicité et de promotion respectives, et toute personne ou entité liée à la production, à l'évaluation ou à l'administration du concours (collectivement ci-après, les « **parties indemnisées** ») à l'encontre des réclamations, des causes d'action, des dommages-intérêts, des dépenses, des frais (y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocat ou de comptable et les autres honoraires professionnels raisonnables) et des obligations (y compris les règlements) qu'un tiers peut faire valoir ou alléguer contre les parties indemnisées, causés par la participation du participant au concours ou en découlant.
9. La chance de gagner un prix dépend du nombre total de bulletins de participation admissibles reçus pendant la période du concours.
10. Sélection et avis au gagnant : Un tirage distinct pour chacun des prix du concours hebdomadaires sera effectué au hasard parmi tous les bulletins de participation admissibles reçus au cours de la

période du concours. Le tout se déroulera au bureau du commanditaire à Toronto (ou à distance en raison des directives de la santé publique découlant de la pandémie de COVID-19) le 8 juin 2022 ou aux alentours de cette date, pendant les heures normales de bureau. Les gagnants seront avisés par courriel, par la poste ou par téléphone peu de temps après.

11. Chaque gagnant (ainsi que son parent ou tuteur légal, s'il est d'âge mineur) devra signer une décharge officielle confirmant son admissibilité au concours, son respect du présent règlement, son acceptation du prix tel quel et le dégageant des renoncataires de toute responsabilité. Il devra également répondre à une question réglementaire par téléphone. Si le gagnant i) n'est pas joignable; ii) ne remet pas la décharge dûment remplie au commanditaire au plus tard dix (10) jours après avoir été contacté par un employé du commanditaire; ou iii) ne répond pas correctement à la question réglementaire, il sera disqualifié et un autre gagnant sera tiré au hasard. Ce processus sera répété jusqu'à ce que tous les prix aient été remis.
12. En participant au concours, le participant accepte que le commanditaire utilise ses coordonnées et ses renseignements personnels aux fins du concours. Il accepte également que, dans l'éventualité où il remporterait un prix, le commanditaire et ses associés utilisent son nom, sa province de résidence, le nom de son équipe ou de son organisme et son image (p. ex., sa photo) dans des publicités futures, et ce, sans lui verser de compensation.
13. Tous les bulletins de participation sont la propriété du commanditaire et aucun ne sera retourné. Le commanditaire ne peut pas être tenu responsable de la perte ou du vol des bulletins de participation, ou encore accusé à tort de la perte, du retard ou du vol de dons de collecte liés à l'événement ou d'erreurs, de dommages ou de négligence, y compris de toute défectuosité technique, pouvant être liés au concours ou à l'événement.
14. Toutes les décisions du commanditaire liées au concours sont définitives et exécutoires pour tous les participants. Celui-ci se réserve le droit de modifier les présentes ou de mettre fin au concours à tout moment et pour toute raison à sa discrétion, sans aucune responsabilité envers les participants. Il se réserve également le droit, à sa discrétion, de disqualifier toute personne qu'il soupçonne de contrevenir au règlement, ou de nuire au concours, à l'événement ou au fonctionnement d'un ou de plusieurs de ses sites Web.
15. Le concours est assujéti aux lois de l'Ontario et aux lois du Canada applicables aux présentes, et il est nul là où la loi l'interdit. Tout différend lié au concours sera jugé devant les tribunaux de Toronto, en Ontario.
16. Nous nous engageons à protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous nous soumettez. Le commanditaire pourrait garder un registre de vos interactions avec lui à des fins de service à la clientèle, de promotion et de délivrance de reçus fiscaux, au besoin. À l'occasion, il pourrait également vous communiquer de l'information concernant sa mission, conformément à sa politique de confidentialité, qui est accessible à l'adresse suivante : [coeuretavc.ca/confidentialite](http://coeuretavc.ca/confidentialite). Si vous souhaitez que l'on cesse de communiquer avec vous, ou pour toute question ou préoccupation au sujet de la protection de vos renseignements personnels, veuillez communiquer avec un employé du commanditaire par téléphone au 1 888 HSF-INFO (473-4636) ou par courriel à l'adresse [ON\\_privacyoffice@heartandstroke.ca](mailto:ON_privacyoffice@heartandstroke.ca).